



COMMUNE DE GIVRAINES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

à 19H00 – Salle du conseil

Sous la présidence de Monsieur GUERINET Patrick, le maire de la commune de Givraines

Nb de Membres du C.M en exercice : 11

Quorum : 6

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 0

Procurations : 0

Date de convocation : 16 mars 2026

Etaient présents : MM. GUERINET Patrick, THERY Didier, DOS SANTOS Rémy, BEAUVALLET Pascal, BRENDEL Marc, VINCENT Michel.

Mmes BOUTTET Joëlle, DU MOULIN DE LA BRETECHE Anne, BOUTET Marie-France, NUNES Virginie, DURANT Sarah.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT : Néant

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h00.

Ordre du Jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal du 09 mars 2026,
- 2 – Désignation du secrétaire de séance
- 3 – Election du maire,
- 4 – Délibération choix du nombre d'adjoint,
- 5 – Elections des adjoints
- 6 – Lecture de la chartre de l'élu local.

1/ Approbation du procès-verbal du 09 mars 2026

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 09 mars 2026.

2/ Désignation du secrétaire de séance

Mme BOUTTET Joëlle est désignée secrétaire de séance.

3/ Election du maire

Sous la présidence de Marc BRENDEL doyen d'âge il est procédé à l'élection du Maire. Patrick GUERINET est le seul candidat déclaré à ce poste. A l'issue d'un vote à bulletin secret, Patrick GUERINET obtient 09 voix sur 11, est proclamé Maire par le Président et a été immédiatement installé.

4/ Délibération choix du nombre d'adjoint

Pour : 11

Abstention : 00

Contre : 00

DELIBERATION 2026-09

A l'unanimité, les conseillers acceptent la proposition du Maire de procéder, à ce jour, à l'élection d'un seul adjoint.

5/ ELECTION DE L'ADJOINT

A la demande du Maire, Michel VINCENT est le seul conseiller à présenter sa candidature. Après avoir fait procéder à un vote à bulletin secret, Michel VINCENT obtient 09 voix sur 11 et est proclamé Adjoint et est immédiatement installé.

6/ LECTURE DE LA CHARTRE DE L'ELU LOCAL

M. GUERINET Patrick donne lecture de la chartre de l'élue local et donne un exemplaire papier à chaque conseiller.

Informations :

- Dates des prochains conseils municipaux

Le maire informe le conseil qu'à ce jour un conseil municipal était prévu chaque dernier mardi du mois. Il demande à l'assemblée, si ce principe peut rester. L'assemblée accepte le principe d'un conseil le dernier mardi de chaque mois à 20h30.

Le maire précise qu'en fonction des sujets ou de certaines contraintes, la date pourrait être modifiée. Il informe également qu'un mail est envoyé préalablement pour informer de la date de conseil à chaque conseiller. La convocation est ensuite déposée par courrier dans chaque boîte aux lettres des conseillers.

Les deux prochains conseils auront lieux les :

- Mercredi 25 mars et le Mardi 28 avril.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le maire clôt la séance à 20h15.

Le secrétaire de Séance,

Mme BOUTTET Joëlle

Le maire,

M. GUERINET Patrick